

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. DANIELE BRUNET / M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
12 Mai 2017**

**OBJET** : Dispositif L'Attitude Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de prendre acte du lancement d'une procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité suivant l'article 30 I 3°b du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec la société Docapost-Applicam sur les bases du marché « L'Attitude Provence » pour une durée fixe d'un an, pour un montant maximum de 350 000 € TTC,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention cadre « L'Attitude Provence » avec les structures partenaires, dont le projet est annexé au rapport.

La dépense, s'élevant au maximum à 350 000 € TTC, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**